

Nombre de
Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc
Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et
Mrs CATTELOIN, COULETEL, FLEURY.

Absents excusés : M. DUPUY donne pouvoir à Mme LEROY
M. DUJARDIN
M. GOMES
M. SAINT POL
M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2023414 du 31 mars 2023 – Vote du taux des impôts 2023

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

- TFB Taxe foncière (bâti) : 39.55%
- TFNB Taxe foncière (non bâti) : 42.17%
- THRS Taxe d'habitation résidences secondaires : 9.52 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 31 mars 2023

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmission en Préfecture le 04/04/2023